

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement : 13 (02 / 201 8
1000000	1. Intitulé du projet
Création d'une pouvelle Serre Agricole sur	le territoire communal de VINEZAC en ARDECHE.
Creation a and nouvelle serie Agricole sur	ie territorie communal de vinezac en Andeche.
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	EARL DE PADENELLE
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	JOEL SUCHET
RCS / SIRET 3 8 4 4 4 2 1	4 1 0 0 0 1 4 Forme juridique EARL
	ez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorle (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39- Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m² et inférieure à 40 000m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha.	Projet de création d'une serre agricole de surface plancher de 4 531 m² (2018). Serre agricole créée en 2016 surface plancher de 7 300 m² Serre agricole créée en 2012 surface plancher de 7 100 m² Serre agricole créée en 2002 surface plancher de 2 500 m² Serre agricole créée en 2000 surface plancher de 5 900 m²
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
Le projet porté par ll'EARL de Padenelle co 4500 m² sur des terres agricoles utilisées p Ce projet est l'aboutissement de 18 ans de	onsiste en la création d'une nouvelle serre agricole d'une surface plancher d'environ par l'EARL de Padenelle. Il s'agit de la dernière serre pouvant être implantée sur ce site.

4.2 Objectifs du projet
Le projet va permettre d'augmenter la production de légumes de l'entreprise (tomate, salades, aubergines,) afin de répondre au marché local.
ad that the local.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le terrain qui va accueillir la nouvelle serre ne va pas nécessiter d'opération de terrassement. Ce terrain étant déjà plat il y aura
seulement des fouilles réalisées au niveau des poteaux de la serre pour réaliser les massifs de fondation. Ensuite les structures
porteuses de la serre seront mises en place puis la couverture sera réalisée. Les parois périphériques et le réseau eaux pluviales sera ensuite installés.
La gestion des eaux pluviales se fera dans le même bassin que celui de la serre réalisée en 2016. Son volume et son débit de fuite
ont été déterminés dans le cadre d'un dossier de déclaration Loi Sur l'Eau.
La phase chantier devrait durer environ 3 mois.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.3.2 dans sa phase d'exploitation  La serre sera utilisée toute l'année pour la production de légumes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme		
Aucune procédure d'autorisation hors En revanche, le projet est soumis à déc pour les rubriques 2.1.5.0. Le dossier a été déposé à la DDT 07 servi	laration Loi sur l'Eau au titre des artic	les L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement
		on - préciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet de serre agricole		4 569,6 m²
Surface plancher de la Serre		4 531 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long, _ 4 ° 3 3 ' 8 4 " Lat. 4 4 ° 5 5 ' 4 7 " _
Parcelles cadastrales : Section B - parcelles 282, 289, 290 et 291. Lieu-dit "Grand Vallat"	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	1
07110 Vinezac	i elianollialitetti :	
	Point de départ :	Long°' Lat°'"_
ALDON A	Point d'arrivée : Communes traversées :	Long°'"_ Lat°'"_
	A La Co. Hasteria	
4.7 S'aait-ii d'une modification/extens	oignez à votre demande les anni	ge existant? Out Non X
environnementale ?	cet ouvrage a-t-il falt l'objet d	Non X
4.7.2 \$1 oui, décrivez sommairemer différentes composantes de voire indiquez à quelle date il a été auto	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	Ø	×	PNR des Marks d'Andèche Correction de DIAE
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

		1	La commune de vinezac n'est pas concernée par un PPRN.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site Natura 2000 le plus proche (FR8201657"Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents") se trouve à plus de 2 km à l'est de l'emprise du projet.
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel l'EARL de Padenelle utilise une retenue d'eau alimentée par une source privée pour l'arrosage de ses cultures. Engendre-t-il des prélèvements X П d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? une gestion des eaux pluviales par techniques alternatives (bassin de rétention) sera mise en place avant rejet dans le ruisseau de Chalansac. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les |X|ressources naturelles du sol ou du soussol ? Est-il susceptible d'entraîner des Le projet est implanté sur des terres agricoles déjà utilisées par l'EARL de perturbations, des Padenelle. La mise en place de la nouvelle serre ne se fait pas sur une zone dégradations, des naturelle. destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il |X|susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le terrain du projet est une terre agricole et sa vocation agricole sera conservée dans le cadre de ce projet de mise en place de serre.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	L'emprise du projet est bordée par le ruisseau de Chalansac, mais il n'est pas concerné par une zone inondable. En effet la berge rive gauche où viendra s'implanter la nouvelle serre est plus haute que la berge rive droite. En cas de débordement du ruisseau de Chalansac la future serre ne sera donc pas impactée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet de création de nouvelle serre va augmenter le rendement de production sur le terrain concerné. Ainsi il y aura une augmentation du trafic pour évacuer la production mais elle restera limitée compte tenu de la faible surface du projet par rapport aux surfaces existantes.
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet ne sera pas à l'origine d'une nouvelle source de bruit étant donné que le terrain concerné est déjà utilisé pour des activités agricoles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les transports des différentes récoltes sont et seront responsables de rejets de gaz d'échappement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux de ruissellement issues de la serre seront collectées et gérées (stockage temporaire) par des techniques de gestion alternatives des eaux pluviales avant rejet d'un débit de fuite calibré dans le ruisseau de Chalansac. Un dossier de déclaration relatif à la gestion des EP du projet au titre du Code de l'Environnement est en cours d'instruction.
ышээонэ	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Le projet de serre ne sera pas à l'origine de production de déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, cutturel, archéologique et paysager ?	X	Le projet s'inscrit sur une zone agricole où des serres sont déjà implantées.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet Ident ; ? Non X Si out, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déc		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

U	.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments):	fets dre
		1
		1
L		
	7. Auto-évaluation (facultatif). Lu regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati Environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
-	Compte tenu du contexte dans lequel vient s'intégrer le projet, compte tenu des dispositions prises pour la gestion des eaux pluviales ,	
ilı	ne nous apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.	
Ļ	8. Annexes	
	8.1 Annexes obligatoires	
ľ		
1	8.1 Annexes obligatoires	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c), 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du	

	9. Engagement et sig	nature
certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Vinezac	le, 07/02/2018



























